

Questions au Feuilleton

agrandissant le présent immeuble ou en louant d'autres locaux.

2. Voir 1 ci-dessus.

LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DU CN À TERRE-NEUVE

Question n° 3184—**M. Marshall:**

1. Le C.N. a-t-il l'intention de réduire son personnel dans la province de Terre-Neuve et, dans l'affirmative, quelles sont, en détail, les raisons de cette réduction et le calendrier?

2. Tient-on actuellement des pourparlers avec les syndicats compétents pour atténuer les difficultés financières des employés concernés?

3. Comment se décompose le chiffre total des emplois dans tous les secteurs du C.N. de Terre-Neuve de 1968 à 1975 et quelles sont les prévisions pour 1976?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la direction des Chemins de fer nationaux du Canada, la réponse est la suivante: 1. Il y a eu et il y aura encore des réductions de personnel afin que les effectifs correspondent aux besoins du trafic et de l'exploitation des services. Ces réductions dépendront essentiellement de l'importance du trafic et on ne peut les prévoir de façon précise pour le moment. On a par ailleurs effectué certaines augmentations relatives à des besoins précis du trafic.

2. Lorsque certains postes sont abolis, on en donne avis aux syndicats représentant les employés concernés. Des indemnités (prestations hebdomadaires de mise à pied, indemnités de cessation d'emploi, remboursement des frais de déplacement) sont versées aux employés licenciés.

3. Les chiffres suivants décrivent la situation au mois de septembre: 1968, 4989; 1969, 4980; 1970, 4700; 1971, 4956; 1972, 5302; 1973, 5404; 1974, 5950; 1975, 5803. Les chiffres pour 1976 dépendront des besoins du trafic et de l'exploitation des services.

LE TRAITEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Question n° 3218—**M. Nystrom:**

1. Quels sont a) le barème de traitement, b) le compte de frais du président de la Commission anti-inflation, M. Jean-Luc Pepin?

2. Quels sont a) le barème de traitement, b) le compte de frais de la vice-présidente de la Commission anti-inflation, M^{me} Beryl Plumptre?

3. Quel était le traitement de M^{me} Plumptre comme présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires?

4. a) Quel est le barème de traitement des employés suivants de la Commission anti-inflation: (i) M. Ken Prettie (ii) M. Al Donnelly (iii) M. Richard O'Hagan, b) quel était leur barème de traitement aux postes qu'ils occupaient précédemment à la Fonction publique, c) quand leur barème de traitement s'est-il accru ou a-t-il décliné?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. a) DM-2—\$47,500-\$60,500. b) Selon les règlements du Conseil du Trésor.

2. a) DM-1—\$41,000—\$54,000—M^{me} Plumptre a accepté le traitement annuel de \$40,000 selon son traitement précédent. b) Selon les règlements du Conseil du Trésor.

3. \$40,000.

4. a) (i) M. Ken Prettie—IS-7—\$24,500—\$30,600. (ii) M. A. Donnelly—\$25,500—Arrêté en Conseil. (iii) M. Richard O'Hagan—SX-2—\$31,500—\$41,500. b) Aucun changement. c) Sans objet.

LE BILINGUISME CHEZ LES DOUANIERS DE LA FRONTIÈRE AMÉRICANO-ONTARIENNE

Question n° 3233—**M. Cossitt:**

1. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration va-t-il bientôt [M. Drury.]

exiger des agents d'immigration des bureaux de la frontière américano-ontarienne d'être bilingues et, le cas échéant, pourquoi?

2. Combien d'immigrants francophones sont entrés au Canada en passant par ces bureaux au cours de la dernière année pour laquelle on dispose de données?

3. A-t-on entrepris de rendre ces bureaux bilingues et, dans l'affirmative, des mesures sont-elles prises pour que deux agents d'immigration bilingues soient nommés à Niagara Falls (Ont.)?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Il y a eu en 1973 identification des exigences linguistiques de chacun des postes au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, y compris ceux remplis par des officiers d'immigration travaillant à la frontière Ontario-États-Unis, et ce conformément aux directives énoncées quant aux services offerts dans l'une ou l'autre des langues officielles. Pour qu'ils répondent toujours aux besoins, ces postes sont réexaminés régulièrement.

2. Durant 1974, 30 personnes pouvant parler le français, mais non l'anglais, furent admises au Canada comme immigrants reçus à des ports d'entrée de la frontière Ontario-États-Unis. De plus, 258 personnes pouvant s'exprimer en français et en anglais y entrèrent. Les immigrants admis au Canada ne forment qu'un pourcentage minime des personnes qui entrent au Canada le long de cette frontière. Il y a approximativement 11 millions de résidents canadiens permanents qui, chaque année, reviennent au pays par ces ports d'entrée et le service auquel ils ont droit dans l'une ou l'autre des langues officielles doit être aussi respecté.

3. Oui. Les études mentionnées en la partie 1 indiquent que la demande n'est pas assez importante aux Chutes Niagara pour justifier l'identification de deux postes bilingues pour des officiers d'immigration.

LES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Question n° 3235—**M. Nystrom:**

Quelles sont les échelles de traitement a) du directeur exécutif de la Commission anti-inflation, M. Robert Johnstone, b) du directeur exécutif associé de la Commission anti-inflation, M. Donald Yeomans, c) quelle était l'échelle de traitement des postes qu'ils occupaient précédemment, d) quand leur augmentation ou leur réduction de traitement entrèrent-elles en vigueur?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): a) SX-3—\$35,500—\$47,500. b) SX-3—\$35,000—\$47,500. c) Aucun changement. d) Sans objet.

NOUVEAUX HORIZONS—LES SUBVENTIONS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VILLENEUVE

Question n° 3275—**M. Caouette (Villeneuve):**

1. Depuis l'entrée en vigueur du programme Nouveaux Horizons, a-t-on consacré de l'argent dans la circonscription électorale de Villeneuve et, dans l'affirmative, combien?

2. Pour chacun des projets acceptés dans cette circonscription, quels en sont a) le titre, b) le montant alloué, c) l'année d'acceptation, d) le nom de la municipalité en cause, e) le nombre d'emplois créés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. \$52,895 ont été approuvés depuis 1972.